RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

RCS : NANTERRE
Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 08168
Numéro SIREN : 784 606 576
Nom ou dénomination : ICADE PROMOTION

Ce dépôt a été enregistré le 19/03/2024 sous le numéro de dépôt 12956

DocuSign Envelope ID: 5E702CF7-CF39-4659-B793-323C11B64CDA

ICADE PROMOTION

Société par actions simplifiée au capital social de 29.683.456 euros

Siège social : 27 rue Camille Desmoulins – 92130 ISSY LES MOULINEAUX

784 606 576 RCS NANTERRE

PROCES-VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 15 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze mars,

La société ICADE, société anonyme au capital de 116.203.258,54 €, dont le siège social est situé 27 rue Camille Desmoulins, 92130 Issy-les-Moulineaux, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 582 074 944,

Prise en sa qualité d'Associé Unique de la société ICADE PROMOTION (ci-après la « **Société** »), propriétaire de la totalité des 7.420.864 actions composant le capital social de la Société,

Reconnaissant avoir été mise en possession, en temps opportun, des documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires, dont les documents suivants :

- Le texte des projets de décisions soumis à l'Associé Unique
- Les statuts à jour de la Société

S'est déclarée pleinement informée des projets de décisions et documents corrélatifs soumis à son vote, et a pris, sur consultation du Président de la Société, les décisions suivantes au siège social de la Société relatives à l'ordre du jour suivant :

1. Etendue des pouvoirs attribués au Directeur Général de la Société ;
2. Stratégie et orientation de la Société ;
3. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

***

PREMIERE DECISION
Etendue des pouvoirs attribués au Directeur Général de la Société

L'Associé Unique, après avoir rappelé la nomination de Charles-Emmanuel Kühne en qualité de Directeur Général intervenue le 12 février 2024, décide – conformément aux stipulations de l'article 10.6 des statuts de la Société et en accord avec le Président – de doter le Directeur Général des mêmes pouvoirs de représentation de la Société que le Président avec effet au 12 février 2024, et sous réserve des pouvoirs expressément réservés à l'Associé Unique.

Le Directeur Général exercera ses pouvoirs jusqu'à l'expiration de son mandat, sauf cas de démission, décès, incapacité ou révocation dans l'intervalle.

DEUXIEME DECISION
Stratégie et orientation de la Société

L'Associé Unique rappelle que le Président a la charge de déterminer la stratégie et l'orientation de la Société, sous réserve de l'autorisation préalable de l'Associé Unique conformément aux dispositions de l'article 14 des statuts de la Société, et qu'à ce titre, il doit notamment fixer les objectifs et déterminer la politique de développement de la Société.

DocuSign Envelope ID: 5E702CF7-CF39-4659-B793-323C11B64CDA

L'Associé Unique décide en accord avec le Président, que le Directeur Général aura la charge de la mise en œuvre de la stratégie et de l'orientation de la Société telles que décidées par le Président, ainsi que de leur bonne exécution, conformément aux objectifs que le Président aura fixés au Directeur Général.

TROISIEME DECISION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, publications, déclarations et formalités requises, partout où besoin sera.

* * *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par l'Associé Unique.

[redacted]

La société ICADE
Représentée par Nicolas Joly